

Commune de Sainte Anne
Arrondissement de Besançon
Canton d'Ornans

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 11/05/2023 Séance du 11 mai 2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **13/05//2023**

Que l'invitation du conseil avait été faite le

06/05//2023

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

L'an 2023, le 24 février à 20h 30 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 10/12/2022 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Fanny Darsin, Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Valentin Guyat, Arnaud Florin, Barbara Huguenin et Joël Bôle

Absent : néant

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Valentin Guyat a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- CR du CM du 24/02/2023
- Tableau financier avril 2023 et étude financière DGFIP
- Déclaration de travaux Thierry Vevaud
- Appartements communaux et restructuration mairie
- Forêt communale et projet achat parcelle
- Questions diverses dont :
 - Demandes de subventions (école, club 3^{ème} âge, fondation du patrimoine.
 - Verger communal

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un document regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 24/02/2023** : les conseillers valident à l'unanimité ce CR qui leur avait été distribué le 26/02/2023
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du tableau financier (voir document joint), le document de la DGFIP confirme que nous avons rétabli nos comptes entre 2019 et 2021, la tendance s'est maintenue en 2022, nous avons notamment rétabli nos capacités d'autofinancement (CAF nette et CAF brute) ainsi que notre fonds de roulement, cette situation est rassurante quant aux projets d'investissement que nous avons inscrits au BP 2023.
- **Demande de travaux de Thierry Vevaud**, après présentation du projet, **le CM se montre favorable** et préconise qu'un caniveau de récupération des eaux de ruissellement soit mis en place entre cour et chemin de la Rapilla.
- **Forêt communale** : Joël présente le projet d'achat d'une parcelle de 1ha 13ca en limite de forêt communale, après visite de cette parcelle par le garde ONF, Valentin responsable bois et Joël, cet achat semble intéressant pour la commune, **le CM confie au maire le soin de finaliser l'achat** après une étude des sols par l'office afin d'estimer le prix à proposer.

- **Information sur la forêt communale** : la conférence initialement prévue en avril a été reportée, Joël informera les habitants de la date et heure prochainement programmées.
- **Restructuration espace mairie** : Joël présente le projet, en effet la seule salle de mairie est insuffisante et la commune a un grand besoin d'espace afin de pouvoir gérer les archives communales, le bail de location de l'appartement du 1er étage se terminant en février 2024, il ne sera pas renouvelé, le CM charge le maire d'en informer le locataire, un projet d'aménagement sera fait avant la fin de l'année 202.
- **Questions diverses** :
 - **Demandes de subventions** après délibérations le cm décide d'accorder :
 - ✓ 100 € à la fondation du patrimoine
 - ✓ 50 € au club du 3^{ème} âge
 - ✓ 150 € aux écoles du regroupement intercommunal
 - **Vergers communal** : Joël informe le CM que le conseil régional de bourgogne franche comté a mis fin au cofinancement des vergers de sauvegarde, le financement du projet présenté lors du BP 2023 est donc en partie remis en question, après délibérations les membres du CM décident à l'unanimité **de poursuivre le projet sans la part du CRBFC et de consacrer à ce projet revu à la baisse la part prévue du BP 2023, soit 1500 €** qui seront utilisés avec l'association du village à laquelle sera confiée la gestion du projet selon convention définissant droits et devoirs de chacune des parties.

Après ce dernier point, brioches et bières, préférées au crémant du jura, nous permettent de clore la journée de façon conviviale en parlant de la pluie bienvenue.

Joël